

n° 04

Date de publication  
18 juin 2019

## Lentille Verte du Puy AOP



### À retenir cette semaine

- ✓ Cécidomyies : Détection des premiers vols. Risque global modéré
- ✓ Bruches : détection des premiers vols. Risque élevé sur les lentilles au stade remplissage des gousses
- ✓ Etat sanitaire sain de la culture. Evolution défavorable possible en raison de conditions météo orageuses.

### Réseau



Ce bulletin fait état de l'observation du 17 juin 2019 de 11 parcelles sur la zone de production de la Lentille Verte du Puy (voir carte ci contre).

### Stades et état des cultures

	Semis précoces	Semis intermédiaires	Semis tardifs
Période de semis	Avant le 15 mars	Du 15 mars au 10 avril	Après le 10 avril
Stade	De floraison à remplissage des gousses	De 10 feuilles au stade torche	De 8 à 10 feuilles

Le cycle de développement de la lentille s'est accéléré depuis ces 15 derniers jours suite à l'élévation des températures et le retour de précipitations sur l'ensemble de la zone. L'état sanitaire de la culture est sain. La lentille bénéficie de conditions climatiques actuelles favorables à son développement.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture et ODG Lentille Verte du Puy



## Situation des bioagresseurs (ravageurs et maladies)

- La sitone du pois

- Le risque est maintenant terminé compte tenu que le stade 4/5 feuilles est atteint.



- Le puceron vert (*Acrythosiphon Pisum*)

- **Seuil de nuisibilité du Puceron sur lentille** : Quelque soit le stade de la culture, le seuil de nuisibilité est atteint lorsqu'après avoir brossé un rang de semis de lentille à la main, on dénombre plus de 100 pucerons verts tombés au sol sur 1 mètre linéaire. Ce développement est favorisé au niveau climatologie par l'absence de pluviométrie supérieure à environ 10 mm et la présence de températures chaudes.
- Les auxiliaires de la culture de lentilles tels que les coccinelles et leurs larves, mais aussi les chrysopes et les syrphes jouent un rôle majeur dans la régularisation des populations de pucerons. Il est important de vérifier leur présence ou pas avant de décider des traitements chimiques qui sont peu ou pas sélectifs des auxiliaires et peuvent avoir des effets secondaires de dérégularisation des équilibres écologiques dans les parcelles de lentille.
- Surveillez vos parcelles, vérifiez ce seuil de nuisibilité et la présence des auxiliaires



Puceron parasité par une pique de syrphid



Chrysopes



La larve de coccinelle peut consommer jusqu'à 100 pucerons/jour

- **Analyse du risque puceron vert :**





## • La cécidomyie de la lentille

- La Cécidomyie de la lentille est à surveiller à partir du stade 12 feuilles de la culture (stade torche du bouton floral).
- Le stade de nuisibilité se situe 5 jours avant floraison puis pendant les 3 à 4 semaines suivantes. Les vols de cécidomyies sont favorisés par des températures > 10°C et sans vent.
- **Seuil de nuisibilité** : + de 100 captures cumulées depuis le stade torche du bouton floral
- Tableau de relevés des captures cécidomyies au 18/06/2019

Captures Cécidomyies	Cumul des captures au 17/06/2019
Mazeyrat d'Allier	1
Chaspuzac	1
Bains	1
Le Brignon	0
Landos	0
Saint Haon	0
Cayres	0

Les premières captures de cécidomyies ont été réalisées dès le 10 juin. La baisse des températures et le retour des pluies entre le 12 et le 15 juin ont freiné les vols par la suite. Le retour de conditions plus chaudes et sans vent pour les prochains jours nous amène à être vigilant ; **le risque est modéré à ce jour.**



## • La bruche de la lentille



Bruche Adulte



Ponte sur jeune gousse



Dégâts à l'intérieur du grain

- Un suivi spécifique bruches est en cours sur 3 parcelles de la zone de production. L'objectif est de mieux connaître la biologie de ce ravageur et caractériser les vols. **Aucun seuil de nuisibilité** n'est déterminé à ce jour pour caractériser ce ravageur.
- Les captures se font à partir de Tentes Malaises qui interceptent les vols d'insectes. Les observations ont débuté le 15 avril et seront réalisées jusqu'au 15 juillet. **Un bilan intermédiaire réalisé le 11 juin 2019 révèle 418 captures.**
- A ce jour, **le risque est élevé** pour les lentilles dont le semis est antérieur au 15 mars car la lentille a atteint le stade sensible vis-à-vis de ce ravageur, c'est-à-dire le stade début formation des gousses.



## • Les maladies racinaires

- Les problèmes de jaunissement des plants dus à des nécroses racinaires (Pythium, Fusarium, Aphanomyces euteiches) ne sont pas signalés sur l'ensemble des parcelles du réseau d'observation.
- **Le seuil de nuisibilité** est atteint dès l'apparition des premiers foyers dans une parcelle. Les facteurs favorables à son déclenchement sont des températures supérieures à 20°C, des semis réalisés sur des parcelles mal ressuyées, un tassement excessif des sols ainsi que des rotations courtes. **Le retour de températures plus chaudes avec un fort risque orageux cette semaine vont être des facteurs déclencheurs du risque des maladies racinaires sur les lentilles les plus développées (au-delà de 8 feuilles).**
- **Méthodes alternatives** : Seuls les leviers techniques et agronomiques permettent de limiter son impact sur la culture de lentille : **réflexions sur les rotations, travail du sol en conditions ressuyées.**
- **Analyse du risque maladies racinaires**



## • Etat sanitaire de la culture

- A ce jour, l'état sanitaire de la culture est sain sur les parcelles du réseau d'observation. Aucune parcelle ne fait état de déclenchement de maladies foliaires.



- La rouille brune, maladie récurrente sur l'ensemble du bassin de production évolue avec des conditions climatiques orageuses.
- **Le seuil de nuisibilité** est atteint lorsque 50% des plants observés dans la parcelle sont porteurs de 2 à 3 pustules de rouille brune. A ce jour, **le niveau de risque est modéré** car les conditions climatiques orageuses des jours à venir sont des facteurs favorables à l'apparition de ce pathogène.



- L'antracnose est une maladie qui provoque une nécrose de la tige.
- **Le seuil de nuisibilité** est fixé dès l'apparition des premières tâches sur la tige. Les conditions climatiques orageuses et humides pour les jours à venir vont être très favorables au développement de cette maladie. En conséquent, surveillez vos parcelles. **Le niveau de risque est modéré.**



## Adventices

- Les adventices les plus problématiques pour la culture de la lentille sont les bleuets des champs et les orties royales. Pour cette campagne, de fortes levées de renouées liserons et renouées des oiseaux sont également à comptabiliser.
- **Méthodes alternatives** : la technique du désherbage mécanique en post levée avec la **herse étrille** donne des résultats intéressants à condition que cet outil soit utilisé sur sol ressuyé en surface et sans pluie dans les 48 heures suivant le passage. Le stade optimum d'intervention se situe à 3/4 feuilles de la lentille lorsque les mauvaises herbes sont encore au stade plantule.  
Le stade d'intervention de la lentille est dépassé pour l'ensemble des parcelles de la zone de production.

*Source photos : Chambre d'Agriculture 43, SRAL*

*Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :*  
<http://www.ecophytopic.fr/Portail>

*Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication** : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent** : Mickaël ROLLAND (CA43), mrolland@haute-loire.chambagri.fr, 04 71 07 21 00.

**À partir d'observations réalisées par** : des coopératives, des négoce et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tout autre lecteur doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures. Ce BSV est rédigé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire par délégation pour l'ODG Lentille Verte du Puy AOP.*

*Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*